

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

SA Au Capital de 50.000.000 Dinars

Siège Social : ZI Sidi Rezig – Rue des Usines – 2033 Mégrine

RC : B186061997

M. F : 002660/R/A/M/000

CNSS N°: 055563-79

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 15 Mai 2018 à 15 Heures à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2017.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2017.
- 3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2017.
- 4- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5- Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2017.
- 6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2017.
- 7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2017
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2017.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Reconduction de l'autorisation du rachat et de vente des actions propres de la société
- 12- Ratification de la cooptation d'un administrateur
- 13- Pouvoirs en vue de formalités.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à la Rue des Usines Z.i Sidi Rézig Mégrine 15 jours avant la tenue de l'assemblée.

TUNISIE Profils ALUMINIUM

TPR

Siège social : Rue des usines, Z.I.Sidi Rezig, 2033, Mégrine

Projet des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire QUI SE TIENDRA LE MARDI 15 MAI 2018 A 15 HEURES A l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, les Berges du Lac

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, et après lecture du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions réglementées

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2017.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire l'affectation des résultats comme suit :

Affectation du résultat 2017

Bénéfice 2017	15 231 968,824
Réserves pour réinvestissements exonérés	
Résultat disponible	15 231 968,824
Résultat reportés	15 380 767,420
<u>Bénéfice distribuable</u>	<u>30 612 736,244</u>
Réserves légales 5% du bénéfice distribuables jusqu'à ladite réserve atteigne 10% du capital	
<u>Total bénéfice distribuable</u>	<u>30 612 736,244</u>
Dividende statutaire (50.000.000*6%)	3 000 000,000
Super dividendes	8 500 000,000
Report à nouveau	19 112 736,244

Les dividendes sont fixés à 11 500 000 DT soit 0,230 DT par action

La date de mise en paiement des dividendes est fixée à.....2018

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Soixante Mille (60.000) Dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération brute des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2017, de Vingt Mille (20.000) Dinars

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale reconduit pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour l'autorisation de racheter et de revendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier, et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation de Mr Radhi Meddeb faite par le Conseil d'Administration du 13 Avril 2018 en tant qu'administrateur

Mr Radhi Meddeb exercera ses fonctions d'administrateur pendant la durée qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à